



un nouveau souffle pour nos mobilités



REUNION PUBLIQUE DU  
29 NOVEMBRE 2022 «  
RENCONTRE AVEC LES  
COMMERÇANTS DE  
CLERMONT-FERRAND »



# INTERVENANTS

- **OLIVIER BIANCHI**, MAIRE DE CLERMONT-FERRAND ET PRESIDENT DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE,
- **CYRIL CINEUX**, ADJOINT CHARGE DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE DURABLE A CLERMONT-FERRAND,
- **DIDIER MÜLLER**, ADJOINT CHARGE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT ET DE LA POLITIQUE MEMORIELLE A CLERMONT-FERRAND,
- **STEPHANE PANIN**, DIRECTEUR DU PROJET INSPIRE, SMTAC-AC,
- **VERONIQUE FLESCHMANN**, CHEFFE DE PROJET COMMUNICATION INSPIRE, SMTAC-AC



# PRESENTATION

Plus de 200 commerçants clermontois ont participé à une réunion d'échanges autour du projet InspiRe, le 29 novembre dernier, à l'invitation d'Olivier Bianchi, maire de Clermont-Ferrand et président de la Métropole, en présence de Cyril Cineux, adjoint chargé de la circulation et de la mobilité durable à Clermont-Ferrand, Didier Müller, adjoint chargé du commerce et de l'artisanat et de la politique mémorielle à Clermont-Ferrand, Stéphane Panin, directeur du projet InspiRe et Véronique Fleschmann, cheffe de projet communication InspiRe au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise (SMTC-AC).

## 1. MOT D'INTRODUCTION

### **Introduction d'Olivier Bianchi, Maire de Clermont-Ferrand et Président de Clermont Auvergne Métropole.**

Je vous remercie d'être venus aussi nombreux à cette réunion d'information. Stéphane Panin et Véronique Fleschmann vont vous présenter un PowerPoint qui va nourrir les débats que nous allons mener ensemble. Ensuite, ce sera le jeu des questions-réponses.

L'objectif est que vous soyez informés sur la réalité des choses, sachant que nous sommes partis pour deux ans de travaux et qu'il y aura d'autres dispositifs à mettre en œuvre. Nous allons vous proposer d'organiser des réunions de façon territoriale au fur et à mesure des chantiers et une personne à la Mairie sera votre interlocuteur pour dispatcher vos questions auprès des services concernés et avoir des réponses pertinentes.

## 2. LE PROJET ET SES EVOLUTIONS

### **LE PROJET**

#### **Véronique Fleschmann, cheffe de projet communication SMTC-AC.**

InspiRe c'est la restructuration de tout le réseau de transports en commun de l'agglomération clermontoise. Toutes les lignes sont repensées, avec 3 lignes



structurantes : la ligne A du tramway et les lignes B et C qui seront transformées en lignes à haut niveau de service (BHNS). Ce projet comprend également la création de parcs relais ou de proximité et la construction d'un centre d'exploitation et de maintenance pour notre exploitant T2C. Des réaménagements seront réalisés tout au long des lignes, les rues seront entièrement refaites, et, dans certains espaces, nous irons au-delà de la rue elle-même.

La restructuration des deux lignes emporte une amélioration de l'offre sur les autres lignes, avec des changements de tracés, 20 % d'offre en plus, la désimperméabilisation des sols et la plantation d'arbres. C'est une amplitude horaire de 5h à 1h du matin, un bus toutes les 6 minutes en heures de pointe pour les lignes B et C, de nouvelles stations équipées et des nouveaux bus à propulsion électrique. Plus de 70 000 personnes seront desservies, ainsi qu'une part importante des emplois et des lieux d'études, sans compter les lieux de soins ou de santé. Nous espérons plus de 50 % d'augmentation de la fréquentation du réseau de transports, soit 60 000 voyageurs supplémentaires chaque jour, l'équivalent du tramway.

## LE DIALOGUE

### **Véronique Fleschmann, cheffe de projet communication SMTC-AC.**

Le projet a été mis dans l'espace public en décembre 2020, mais les études avaient commencé bien avant, et l'histoire même a débuté en 2015 avec les assises métropolitaines sur la mobilité et le Plan de Déplacement Urbain en 2017. Le nom d'InspiRe est né en décembre 2020, juste avant un exercice réglementaire de concertation préalable qui a été suivi par trois réunions publiques au mois de juillet 2021. Au mois de juin dernier, nous avons réalisé l'enquête publique et le dialogue avec certains d'entre vous se tient sous diverses formes depuis décembre 2020.

## LES ETUDES

### **Véronique Fleschmann, cheffe de projet communication SMTC-AC.**

Le projet est toujours en phase d'étude et, au niveau technique, nos maîtres d'œuvre et nos bureaux d'études préparent déjà la phase projet. Nous affinons les choses au fur et à mesure et nous recruterons les entreprises pour effectuer les travaux au cours de l'année 2023 pour attaquer les travaux d'aménagement en 2024. Mais avant, il y a les travaux préparatoires qui concernent les réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité, etc. La mise en service est prévue en décembre 2025, c'est-à-dire le nouveau réseau, les nouveaux bus, le nouveau dépôt, les aménagements libérés et l'amélioration du service. En revanche, en décembre 2025, nous n'aurons pas totalement terminé les travaux, il y aura encore des



portions à aménager jusqu'à mi-2027. Voici une vidéo qui montre à quoi cela va ressembler.

## LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

### **Véronique Fleschmann, cheffe de projet communication SMTC-AC.**

Le rapport de la Commission d'enquête, qui a donné un avis favorable avec des recommandations, est survenu après l'enquête publique début août dernier. □ la suite de ce rapport, le SMTC et la Métropole se sont prononcés sur la déclaration de projet et l'État a déclaré le 19 octobre que ce projet était d'utilité publique.

## LE PHASAGE ET LE COUT

### **Véronique Fleschmann, cheffe de projet communication SMTC-AC.**

La partie qui devait être réalisée en décembre 2025, et qui porte sur les aménagements, sera reportée courant 2026, voire début 2027. Nous allons commencer par le plus difficile, c'est-à-dire les centres-villes. Pour que cela fonctionne, nous avons besoin des terminus, du dépôt et de la plupart des stations ; c'est la phase des travaux prioritaires.

Le coût a été ajusté lors de la déclaration de projet mais deux éléments l'ont fait évoluer de 280 M€ HT par rapport à ce qui avait été annoncé au départ : l'évolution du projet lui-même en fonction des changements (choix du matériel roulant, changements d'insertion, etc.) et le fait que les comptes sont établis sur la base de l'euro constant et non pas sur celle de l'euro courant, comme dans tous les grands projets d'investissement.

## 3. LA CIRCULATION EN CENTRE-VILLE

### ZONE RESERVEE

### **Véronique Fleschmann, cheffe de projet communication SMTC-AC.**

Une zone au centre-ville sera réservée aux bus et aux ayants-droits, il s'agit de ce que nous appelons ZTL (zone à trafic limité) dans nos études mais l'appellation « zone réservée aux bus et aux ayants-droits » est plus exacte ; il ne s'agit ni de la ZFE (zone à faibles émissions) ni d'une zone piétonne. Bien qu'ils concourent aux mêmes objectifs, InspiRe et la ZFE n'ont pas de lien ; InspiRe ne piétonnise aucun



espace. Dans le centre-ville, de la rue Blatin à la rue Carnot, en englobant Ballainvilliers, une zone sera réservée aux bus et aux ayants-droits que sont les riverains, les véhicules de secours, les services publics et les taxis. Par souci de la qualité de la vie en ville et pour garantir la performance des systèmes de transports que nous proposons, nous ne voulons plus que les gens passent par la place de Jaude pour aller d'un bout à l'autre de la métropole..

## **GROUPE DE TRAVAIL**

**Véronique Fleschmann, cheffe de projet communication SMTC-AC.**

La liste de ces ayants-droits n'est pas encore définitive et nous vous proposons de faire un groupe de travail pour que cette construction soit partagée à la fois sur la liste des ayants-droits et sur la façon de justifier de ce droit, que l'on soit ayant-droit permanent ou temporaire. Un groupe de travail ne veut pas dire que l'on peut tout changer ; les élus municipaux en seront chargés puisqu'il s'agit d'une délibération de la ville qui fixera le règlement de cette zone. En ce qui concerne le stationnement, et malgré les rumeurs, nous vous confirmons que tous les parkings souterrains resteront accessibles. Il y aura simplement une modification au niveau du parking Vercingétorix en inversant l'entrée et la sortie. Quand les gens sortiront par la rue Blatin, ils se retrouveront dans la zone réservée aux ayants-droits, mais avec un justificatif puisqu'ils sortiront du parking.

## **L'AMPLEUR DES TRAVAUX A VENIR**

**Véronique Fleschmann, cheffe de projet communication SMTC-AC.**

La phase travaux n'est pas la plus réjouissante, mais elle est nécessaire, elle va être assez longue et il n'y a pas que le projet InspiRe.

Le réseau de chaleur s'étend de 15 kilomètres supplémentaires du côté de Saint-Jacques et des Cézeaux. Il y aura des travaux sur le viaduc l'été prochain pour maintenir l'ouvrage en bon état. Des travaux ont également débuté sur l'avenue JosephClaussat, et il y aura la suite de ceux sur la Place des Carmes, le carrefour avec l'avenue de la République et l'avenue d'Italie.

Des travaux commenceront dès janvier au niveau des rues Lagarlaye et Malfreyt, derrière la Place de Jaude, pour reprendre des réseaux d'eau. Il y aura également des travaux sur les boulevards sud, des aménagements pour que les bus puissent circuler et des travaux autour de

l'HôtelDieu. Tous ces travaux, ainsi que leurs impacts, seront étudiés afin de nous assurer qu'ils n'étoufferont ni la ville, ni les quartiers. Nous avons commencé des travaux sur le boulevard Lafayette au mois de juillet et nous les terminerons avant d'en commencer sur la rue de l'Oradou.

L'indemnisation amiable



**Véronique Fleschmann, cheffe de projet communication SMTC-AC.**

Qui dit travaux, dit risque d'un impact sur votre chiffre d'affaires, et la question est de savoir si vous aurez une aide pour traverser cette période. La réponse est oui, la Commission d'indemnisation amiable sera mobilisée. En revanche, ce ne sera pas du « quoi qu'il en coûte », nous ne remplacerons pas une perte au centime près, et nous ne pourrons pas couvrir toute la ville. Le principe est de travailler sur l'indemnisation des travaux d'InspiRe sur le tracé d'InspiRe, mais pas au mètre près. Nous nous attendons à ce qu'il y ait beaucoup de dossiers à gérer et nous prévoyons un emploi dédié à la gestion de ces dossiers et à la discussion avec vous pour bien comprendre comment cela fonctionne.

## **LE RECENSEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES (ENQUETE CCI/CMA)**

**Véronique Fleschmann, cheffe de projet communication SMTC-AC.**

Pour comprendre comment fonctionne votre activité aujourd'hui, pour vérifier les compatibilités et incompatibilités avec le projet, nous avons conclu un partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie et avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Cela pour identifier vos activités économiques et vos flux entrants ou sortants, marchandises, salariés, clients, pour comprendre comment vous fonctionnez et comment vous pourrez fonctionner en phase travaux et au-delà. Les deux Chambres sont en train de mettre à jour le recensement qu'elles ont mené l'année dernière, si vous n'avez pas encore fait connaître votre activité, je vous invite à le faire, et si vous n'avez pas encore rempli le questionnaire, je vous invite à le faire également.

## **LA COMMUNICATION TRAVAUX**

**Véronique Fleschmann, cheffe de projet communication SMTC-AC.**

Il y aura une communication dédiée au projet, mais nous travaillons avec la Métropole pour que la communication travaux ne porte pas uniquement sur le projet InspiRe mais bien sur tous les grands projets évoqués précédemment. Nous envisageons de faire un bulletin trimestriel, puis un bulletin hebdomadaire. Cela n'empêchera pas des perturbations très ponctuelles, comme des coupures d'eau ou d'électricité quand cela sera nécessaire. Nous ferons cette communication pour vous, mais aussi pour les habitants, vos fournisseurs, vos clients. Nous visons une communication multi-canal, la plus diverse possible, en alimentant les outils qui existent déjà. Vos idées sont les bienvenues. Il y aura de l'information physique sur place pour encourager les gens à prendre un itinéraire plutôt qu'un autre avec des



informations dynamiques. Des médiateurs de chantiers pourront répondre aux questions et faire le lien avec les équipes sur place. Une ligne téléphonique InspiRe a été ouverte au moment de la concertation préalable, elle est toujours active et le sera tout au long du processus. Une communication vous sera dédiée pour indiquer que l'accès aux commerces est toujours possible.

C'est un choix de posture, une décision que vous aurez à prendre pour parler de ce qui se passe en ville. Il faut que vous mesuriez l'importance que vous avez individuellement et collectivement dans ce qui va se passer dans les années qui viennent, dans tout ce qui va se dire autour de la ville de Clermont-Ferrand. On peut se dire que c'est une catastrophe, qu'il n'aurait jamais fallu faire cela, que l'on va tuer la ville ou se dire qu'ensemble, nous allons réussir ce pari, ce changement, et que l'on va trouver des solutions pour vos salariés, vos clients et vos fournisseurs. Ce message, je vous propose que nous le construisions ensemble.

### **Olivier Bianchi, Maire de Clermont-Ferrand et Président de Clermont Auvergne Métropole**

□ travers cette présentation, il y a quatre grands sujets, dont la question de l'opportunité, les raisons pour lesquelles nous faisons cela. Au stade où nous en sommes, je ne suis pas certain que ce débat soit vraiment ouvert mais nous nous tiendrons à votre disposition s'il faut apporter des explications et des précisions. Aujourd'hui, toutes les villes sont confrontées à ces questions et 80 % des grandes métropoles françaises ont plus d'avance que nous. □ Rennes, ils viennent d'inaugurer la deuxième ligne de métro, à Montpellier ils sont à quatre ou cinq lignes de tramways en site propre. Aujourd'hui, 70 000 personnes se déplacent avec le tramway, s'il n'y avait pas de tramways, les gens se déplaceraient en voiture et cette ville ne fonctionnerait plus. La deuxième opportunité concerne la pollution ; 70 % des Clermontois et des habitants de la métropole sont seuls dans une voiture pour faire moins de trois kilomètres. Je ne parle pas des pendulaires qui n'ont pas d'autres solutions, mais, pour beaucoup d'entre nous, les choses peuvent changer.

La troisième opportunité, c'est que le projet InspiRe va permettre d'améliorer notre transport public. Il n'y a pas assez de monde dans les bus parce qu'ils ont des horaires, sur les BHNS, c'est un bus toutes les 6 minutes. Avec ces trois lignes, plus celles qui seront repensées, tous les habitants de la métropole seront à moins de 300 mètres ou de 500 mètres d'un transport public. Dans les autres villes de France, on ne traverse plus la place centrale et le centre historique en voiture, il y a des périphériques. Très souvent, les habitants de cette métropole traversent la Place Delille et traversaient, il y a peu, la Place de Jaude.

Le deuxième grand sujet c'est le déroulement des travaux, la circulation de l'information et le travail en concertation, secteur par secteur.



Le troisième sujet concerne l'indemnisation. Nous allons certes indemniser, mais, puisqu'il s'agit de l'argent public, nous ne pourrons pas le faire pour tout le monde. Il existe deux formules pour l'indemnisation. Premièrement, si la ville décide de ne pas vous indemniser, vous allez au contentieux, vous saisissez le juge qui se chargera de fixer le montant de l'indemnisation, sachant que, généralement, les juges indemnisent moins bien que la Commission amiable. La deuxième formule est celle que nous avons appliquée à la ville de Clermont-Ferrand depuis la mise en place de la ligne A ; il s'agit de l'indemnisation amiable. La Commission amiable n'est pas composée d'élus de la ville, elle n'est pas présidée par le Maire, ni par les habitants de la ville ; elle est composée de personnalités qui décident, sur la base de vos chiffres, de votre montant d'indemnisation qui n'est pas révisé par le Conseil municipal : il devient automatique et nous devons l'adopter. Je n'ai pas les moyens de baisser les indemnisations, ni de les augmenter, et je n'ai pas non plus le droit de les discuter. Cette position est une garantie pour vous d'une relation sérieuse et partenariale avec l'ensemble des commerces. Ce sont les trois grands champs de discussion et de questions que vous pouvez nous poser, nous sommes à votre entière disposition.

# QUESTIONS-REponses

## Thème 1 : les indemnisations et le coût du projet

Intervenants : Marie-Claire Dufour, élue à la Commission Commerce et membre de la Commission d'indemnisation, Olivier Bianchi, Maire de Clermont-Ferrand et Président de Clermont Auvergne Métropole, Stéphane Panin, Directeur de projets, SMTC-AC, Laurent Rosier, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Clermont-Ferrand et commerçants.

Questions :

- Géolocalisation (par rapport aux travaux) des commerces éligibles aux indemnisations. Marie-Claire Dufour
- Critères d'évaluation. Marie-Claire Dufour
- Partie décidant de l'aboutissement des dossiers. Marie-Claire Dufour
- Si pas de chiffres d'affaires à présenter, est-ce qu'on pourra se baser sur un prévisionnel ? Commerçant
- Comment faire pour demander une indemnisation ? Commerçant
- Les indemnisations sont-elles comptabilisées à partir du moment où les travaux démarrent ? Commerçant (Mathieu)

- 
- Au mois de mai, nous étions à 280 M€ et, six mois après, nous sommes montés à 45 M€ de plus. Dans six mois, aurons-nous 90 M€ de plus ? Je pense à nos finances et à nos impôts locaux. Laurent Rosier

Réponses :

- Le principe est le porte-à-porte mais il y aura des exceptions comme dans la rue Blatin où les commerçants qui sont au milieu du passage Blatin ou de l'autre côté pourraient être indemnisés mais différemment des autres commerces. Stéphane Panin
- Des périmètres, qui seront appréhendés par l'instance, et des variations, calculées sur la base des estimations des impacts financiers, seront proposés à la Commission pour qu'elle puisse nous remettre son avis. Stéphane Panin
- Nous indemnisons une perte de chiffre d'affaires qui se calcule sur le chiffre d'affaires antérieur. Quand il y a une création d'entreprise, si cette dernière reprend exactement la même activité, nous reprenons le chiffre de l'ancienne d'activité, mais si c'est un changement d'activité, nous ne pouvons pas reprendre le chiffre d'affaires, et nous n'indemnisons pas sur des chiffres d'affaires prévisionnels dans le cadre d'une création d'activité. Véronique Fleschmann et Stéphane Panin
- ☐ la sortie, vous trouverez ce document dans lequel vous pourrez recenser vos activités économiques. Il faut impérativement le remplir et l'envoyer à la Métropole par mail ou par courrier. Il existe un autre outil qui s'appelle « Actiscope » qui vous permet de rentrer vos résultats de façon confidentielle au fur et à mesure de votre activité. Lorsque vous vous retrouvez devant une Commission d'indemnisation, tous les éléments de preuve qui permettent de valider un chiffre d'affaires au début et à la fin de travaux sont fondamentaux. Ce n'est pas obligatoire, mais c'est un faisceau de preuves qui vous permettra d'asseoir un chiffre d'affaires. Répondant non-identifié
- Il faut au moins une année de chiffre d'affaires. Par exemple, si les travaux ont lieu de janvier à février, nous prenons le chiffre d'affaires des mois de janvier et février de l'année précédente et nous regardons sa progression. Répondant non-identifié
- Sur l'évolution du coût, nous avons signé un marché pour les bus électrique, et il y a des écarts de prix importants. Le dialogue compétitif a fait qu'il nous restait deux prestataires, un dont la fiabilité était assurée et l'autre qui était en difficulté sur d'autres secteurs. Le choix a été fait de stabiliser cela et de provisionner des coûts liés aux matériaux, ce qui portait le coût du projet à 300 M€ en valeur 2019. Les élus ont souhaité le réajuster à l'euro 2022 car l'inflation est telle que 300 M€ en valeur 2019 correspondent à 325 M€ en 2022. Vous retrouverez les explications de l'écart de coût dans la délibération du Conseil métropolitain. Répondant non-identifié



## Thème 2 : les parkings, la gratuité des transports et les zones de livraison

Intervenants : Olivier Bianchi, Stéphane Panin, Véronique Fleschmann, Alain Dufour, Mickael Chaillaud, Laurent Rosier et commerçants.

Questions :

- Droits d'accès des commerçants à la liste des ayants-droits. Commerçant
- Transports gratuits durant l'année : où trouver les financements ? Commerçant
- Quels sont les itinéraires de délestage sur les axes majeurs ? Commerçant
- Quel plan pour les véhicules de livraison ? Alain Dufour
- Quel plan pour le Boulevard Trudaine ? Commerçant
- Combien y aura-t-il de nouveaux parkings-relais et seront-ils gratuits ou payants ? Mickael Chaillaud
- Quel impact sur les droits et extensions des terrasses ? Mickael Chaillaud
- Quelles alternatives pour la suppression de 150 places de parking ? Laurent Rosier
- Ne craignez-vous pas que les parkings des magasins en périphérie deviennent des parkings-relais sauvages ? Marie Chartrain

Réponses :

- Un groupe de travail fixera la liste définitive des ayants-droits. Il faut garder en tête que les commerçants peuvent eux aussi opter pour les transports publics au lieu de la voiture. Olivier Bianchi
- Cette question sera étudiée lors d'un débat qui aura lieu après 2026. Si nous venions à approuver une telle gratuité, elle serait financée par le contribuable. Olivier Bianchi
- Les itinéraires de reporting ainsi que le plan sont précisés dans le dossier de l'enquête publique qui vous est accessible. Réduire la place de la voiture ne veut pas dire réduire le nombre de déplacements vers le centre-ville, bien au contraire. Stéphane Panin
- Les véhicules de livraison font partie des ayants-droits dans le centre-ville. L'ensemble des places de livraison existant aujourd'hui sera recréé mais pas forcément aux mêmes endroits. Les véhicules particuliers pourront se servir des places de livraison dans le cadre d'un chargement ou d'un déchargement, mais ce ne sera pas une place de stationnement sur le long terme. Le fonctionnement des palettes sera maintenu mais nous aurons des discussions pour en fixer les modalités et les détails de toutes les situations. Olivier Bianchi et Stéphane Panin
- A partir de septembre 2023, on ne pourra plus y passer avec les bus puisque nous serons sur l'axe Carnot, Joffre, Ballainvilliers et Blatin. Nous allons mettre en place un réseau de bus qui passera par la Place Delille, cours Sablon et FrançoisMitterrand. Il est prévu d'affecter des voies à des couloirs



bus sur ces itinéraires, et nous pourrons toujours circuler en voiture dans les deux sens sur le boulevard Trudaine. Stéphane Panin

- Des sites ont déjà été localisés pour amener la fonctionnalité parking-relais. Dans le cadre de la reconstitution d'usage, nous réfléchissons à monter d'un niveau le parking au début de la ligne à l'ouest de Durtol pour accueillir la fonctionnalité parking-relais. Nous sommes sur des endroits où nous pressentons le besoin, nous sommes sur des lignes fortes de transports en commun et aux entrées de la métropole. □ l'ouest de la ligne B, nous réfléchissons au site du Breuil à Royat où nous ne serions pas connectés dans un premier temps à la ligne B, mais à une ligne de transports en commun, les autres lignes seront également efficaces. Des cartographies sont en cours d'élaboration et nous vous présenterons ces poches de stationnement une fois que ce sera validé avec les communes propriétaires des parkings en question. En ce qui concerne le coût, nous envisageons quelque chose de gratuit étant donné que l'idée est de faciliter l'accès aux transports en commun. Sur les cinq qui existent, deux sont payants et trois sont gratuits. Répondant non-identifié
- Il y aura toujours des facilités pour les restaurateurs pour s'installer sur la voie publique. La réduction des droits de terrasses durant les travaux sera étudiée au cas par cas. Répondant non-identifié
- Il y aura effectivement 144 places sur cet axe qui disparaissent avec le projet, mais il y a des évolutions dans le cadre de la concertation et nous regardons en particulier la Place Lamartine. Nous avons également fait des enquêtes de rotation sur la disponibilité de ces places la journée, et nous arrivons à la conclusion qu'elles sont saturées. Il y en outre des services d'aide aux personnes qui ont besoin de places, ainsi que des personnels de santé. Nous allons également mettre des boucles de comptage pour essayer d'adapter ce que l'on autorise comme accès et la performance du bus, de façon à avoir un service efficace et fiable pour qu'il puisse y avoir des reports de trafic. Il faut aussi rappeler que tous les parkings de centre-ville restent ouverts et tout le monde pourra continuer à faire ses courses dans l'hypercentre autour de la rue du 11 novembre, de la rue des États-Unis, le Carré Jaude 1, le Carré Jaude 2, les Galeries Lafayette, etc. Répondant non-identifié
- Il faut que nous avancions sur la question du contrôle d'accès qui ne dit pas s'ils seront payants, nous pourrions mettre une barrière avec un ticket de transports en commun puisque c'est l'enjeu du parking-relais. Véronique Fleschmann

### **Thème 3 : médiation, concertation, information, communication travaux**

Intervenants : Olivier Bianchi, Stéphane Panin, Véronique Fleschmann, Laurent Rosier et commerçants.

Questions :

- Est-ce qu'il y aura bien un médiateur et comment pouvons-nous le contacter ? Commerçant
- Quelle réponse pour le problème de la complexité d'accès à l'enquête publique ? Laurent Rosier
- Comment procéder pour faire partie du groupe de travail et quand auront lieu les réunions ? Commerçant

Réponses :

- Il y aura bien un médiateur qui sera affecté à un endroit bien déterminé où vous pourriez le contacter pour avoir toutes les informations nécessaires. Stéphane Panin
- La concertation réglementaire a eu lieu pendant la période Covid et elle a été prolongée, et nous avons eu 3 500 contributions écrites quand Grenoble en a eu 450, Limoges 344 et Bordeaux 221 pour des projets de taille similaire. Répondant non-identifié
- Nous allons constituer un groupe de travail qui vous sera présenté par les services concernés. Il y aura également un groupe de travail sur les ayants-droits dans lequel nous parlerons des livraisons, des avocats, des médecins, des infirmières, etc. Dès à présent, nous allons essayer de faire bloc de travaux par bloc de travaux, tronçon par tronçon, et nous allons venir vous voir sur le terrain pour répondre à des questions plus précises. Olivier Bianchi

#### **Thème 4 : aménagements, gestion des événements pendant les travaux, durée des travaux et sécurité**

Intervenants : Stéphane Panin, Marc Scheibling, Conseiller municipal Chamalières, Béatrice Martin, bijoutière, Laetitia Vivacqua, commerçants

Questions :

- Est-ce que le bas de l'avenue Bergougnan, entre les Quatre Routes et la Chambre de Commerce, sera mis en site propre ? Marc Scheibling
- Comment gérer le Tour de France et l'inauguration du FRAC pendant les travaux ? Commerçant
- N'est-il pas possible de faire en sorte que les travaux se fassent d'un coup et non pas sur deux ans ? Commerçant
- Est-ce que le projet InspiRe inclut la vieillissante rue Saint-Genès et la rue Saint-Esprit ? Commerçant
- Est-ce que le projet de réhabilitation du boulevard Saint-Jean est prévu avant, en même temps ou après InspiRe ? Laetitia Vivacqua
- Qu'a prévu la Métropole en termes de sécurité pour nos clients ? Commerçant

Réponses :

- 
- Il y avait la possibilité depuis le bas de l'avenue, dans le sens descendant, d'ouvrir soit juste avant la pharmacie, soit après la pharmacie avec l'accès au parking de la résidence, soit jusqu'à la rue des Gravouses. Aujourd'hui, nous nous sommes arrêtés au parking de la résidence car si nous ouvrons trop, des gens risquent de passer à l'intérieur du quartier pour reprendre l'itinéraire de l'avenue Bergougnan. Stéphane Panin
  - Pour le Tour de France, nous avons inversé des priorités pour qu'il ne soit pas impacté. En ce qui concerne l'inauguration du FRAC, nous sommes en train d'étudier comment aménager avant l'ouverture pour ne pas passer par une étape provisoire. Olivier Bianchi et Stéphane Panin
  - Nous effectuons les travaux dans le temps nécessaire et, si nous pouvons les réduire à six mois, nous le ferons. Olivier Bianchi
  - Pour la rue Saint-Genès, depuis l'écroulement de la première fois et le tassement le long du Conseil départemental, nous avons demandé une étude du BRGM pour faire un diagnostic de la butte. En ce qui concerne la rue Saint-Esprit, nous étudions attentivement les questions de sécurité et les caves. Olivier Bianchi
  - Sur le boulevard Saint-Jean, le tracé passe entre le pont Saint-Jean et le centre routier, il vient desservir le nouveau lycée Gergovie. Stéphane Panin
  - Nous avons actuellement 250 caméras, nous continuons à en installer et nous avons recruté des policiers supplémentaires. Nous comptons également recruter une vingtaine de policiers municipaux d'ici la fin du mandat mais il faut savoir que, conformément à la législation, nous devons attendre un an avant de les mettre sur le terrain. Nous avons par ailleurs ouvert une brigade de soirée qui travaille jusqu'à 1 heure du matin. Nous ne sommes que quatre villes en France à avoir une convention de sécurité intégrée avec le ministère de l'Intérieur, et il a été décidé que nous ferions partie des dix ou douze villes qui auraient une police des transports publics. Olivier Bianchi

*Fin des débats.*

**Olivier Bianchi, Maire de Clermont-Ferrand et Président de Clermont Auvergne Métropole, conclut la séance.**

Ce sera la conclusion. C'est bien que nous ayons ces temps-là, c'est parfois un peu passionné mais c'est parce que nous croyons à ce que nous faisons. Il faut maintenant travailler sur la phase d'après avec les deux Chambres sur la connaissance fine de vos flux, de vos chiffres, pour que la partie indemnisation soit dans les bons tuyaux [...]. Nous avons eu un débat de fond aujourd'hui, mais vous avez certainement des questions strictement personnelles, nous allons nous revoir pendant deux ans et je croiserai certains d'entre vous dans la rue. Merci à tous.



\*\*\*

